

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 Juin 1880.

Le Maître.

Il n'y a qu'une voix dans toute la presse républicaine pour reconnaître que M. Gambetta est à la veille de prendre le pouvoir.

« Le maître » ! Tel est en somme le dernier mot pour tous ces républicains qui n'ont pas d'autre idéal que la dictature.

De M. Grévy, personne ne parle. Il est le chef du pouvoir officiellement et légalement ; mais le titre n'importe pas plus que la loi.

Il ne faut pas croire pourtant que M. Gambetta, en enlevant le vote pour l'amnistie, a rallié du même coup toutes les nuances du parti républicain.

Ce n'est un secret pour personne que M. Gambetta n'a fait l'amnistie que parce que la question était « pourrie », pour employer son expression.

battue en brèche. D'autres noms qui le gênaient grandissaient à côté du sien, et, au premier rang, ceux des proscrits.

M. Gambetta l'a compris ; il n'a même vu que cela, et il a fait son coup pour reprendre la corde sur le turf politique.

Voilà tout le secret de sa manœuvre. Seulement, comme chef de la République, comme « maître du pouvoir », il inspire — nous le disions tout à l'heure — de singulières méfiances.

La Justice, dans un article hautain et sans conclusion, signé de M. Clémenceau lui-même, constate le fait, la prise de possession du pouvoir, en signalant dans le discours de M. Gambetta l'absence absolue de programmes du gouvernement.

« Il eût suffi d'ailleurs, pour dissiper toute illusion, de l'attitude de la majorité, acclamant son chef avant qu'il eût parlé, se jetant, se livrant publiquement à lui, et finissant par décréter l'affichage du discours, afin de faire éclater aux yeux de tous le non-être du ministère.

Demain M. Gambetta remontera, sans doute, au fauteuil de la présidence. Des hommes qui s'attribueront le titre de ministres signeront des actes et viendront lire à la tribune de la Chambre des papiers préparés d'avance.

éclate aux yeux de tous : M. Gambetta est maître du pouvoir.

Ce n'est certes pas là un salut enthousiaste adressé à la dictature !

Le Réveil social est presque menaçant. Voici la conclusion de son article :

« Pour tout dire, en un mot, nous voyons bien dans le discours de M. Léon Gambetta et dans l'effet qu'il a produit une preuve que sa dictature est prête. Mais nous n'y voyons pas autre chose, et c'est assez pour que nous, ennemis de toute dictature, nous nous abstenions d'admirer. »

Si, dès le premier jour, le parti radical formule de telles réserves, nous nous demandons ce qu'il dira demain et quand M. Gambetta montera au pouvoir.

Le Journal des Débats entrevoit bien le danger pour l'avenir, tout en cédant à sa pente naturelle qui le porte aux concessions du moment, et il espère qu'elles seront les dernières.

Le Journal des Débats a oublié sans doute l'histoire du billet de La Châtre : — les promesses de M. Gambetta auront le même sort !

Il sera bien temps, en vérité, de crier : Caveant consules ! quand la place sera au pouvoir de l'ennemi, quand tous les éléments de résistance seront éparés ou détruits.

s'en posera un autre, qui s'appellera le programme de la Commune, et qui s'imposera avec toutes les forces insurrectionnelles réorganisées.

Nous attendons cette heure, qui marquera la fin de la République dans une orgie sanglante, mais qui sera en même temps l'heure de la justice et de la réparation.

Chronique générale.

L'impression générale parmi les sénateurs, les députés, et dans la presse de toutes les opinions, c'est que M. Gambetta, en voulant soutenir le ministère sur la question de l'amnistie, l'a fortement ébranlé et que le chef des gauches ne peut plus tarder à prendre le pouvoir et à exécuter tout à la fois l'amnistie qu'il a fait voter et les décrets du 29 mars dont il a été le principal promoteur.

Il y a eu déjà de nombreux et très-animés conciliabules de sénateurs et de députés des gauches au Palais-Bourbon pour presser M. Gambetta de prendre le pouvoir ; il ne croit pas encore le moment propice et il résiste.

On n'appelle plus maintenant, dans le monde parlementaire, M. Gambetta que l'œil souverain.

Le retour prochain des chefs de la Commune, par suite de l'amnistie plénière, répand un grand effroi dans cette partie de la population qui ne subit pas l'influence de la presse républicaine et radicale.

Même parmi les sénateurs et les députés de la gauche et du centre gauche, les appréhensions sont très-vives, car on ne compte nullement sur la fermeté d'un gouvernement qui se laisse entièrement dominer par M. Gambetta et une majorité qui n'ose résister aux exigences du radicalisme.

M. Dufaure aurait dit à quelques amis,

FRUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

XXXI

Durant la fin de l'automne, le ciel déversa continuellement sur la Bretagne, pays chanté par les poètes, adoré des canards, une de ces pluies fines qui grossissent les pommes, mûrissent le blé noir et abrutissent les esprits.

« Où la chèvre est attachée il faut qu'elle broute. » Je broutai au Beuvlan un hiver bien noir.

dit ses cristaux de givre aux arêtes des toits et aux bouquets des pins, mais ne pouvait glacer ni ma gaieté ni mes sourires.

Quand j'avais joué avec Claire et Lucie, qui souffraient d'un rhume, ne prenaient plus de leçons, que j'avais dévidé les écheveaux de laine de tricot de M<sup>me</sup> Merrey et entamé avec monsieur une prosaïque conversation sur les brèches du mur de la grange effondrée par les pluies, je rentrais dans ma chambre, où mes passe-temps étaient d'écouter la bise gémir, et de tisonner.

Armée de pincettes, planche de salut du naufragé de Fenouil, je bâtissais des châteaux de feu, et créais des campagnes napolitaines qu'un Vésuve artificiel colorait des éruptions de son cratère ; le panorama incendié, je me promenais de long en large, comptant combien de feuilles de chêne formaient le parquet, combien il y avait de carreaux aux croisées, de clous aux portes, de dessins à la tapisserie, et, par la multiplication de ces aimables amusements, je gagnais la soirée.

L'oncle Claude la passait au Beuvlan. Lui là, je me démomifiais. Il s'occupait exclusivement de moi.

Je lui détaillais l'emploi de ma journée. Si je n'avais ni rêvé, ni médité, ni réfléchi, j'étais louée. Si je m'étais absorbée à cela, j'étais grondée. Son chaud intérêt me soutenait et me relevait de mes abattements. Il me parlait de mes parents, de mes

amis, de mon passé, ravivait mes blessures pour les mieux cicatriser ; allégeant ainsi mes regrets par l'épanchement, il me réconciliait avec le milieu paisible où je vivais et me ramenait dans les sentiers de la résignation dont je m'étais écartée, et dont je m'écartais encore dès qu'il n'était plus là.

L'uniformité de ces jours tous pareils, sans événements marquants que les lessives et les conserves de confitures, commençaient à me peser. « A la longue, je m'y ferai », me disais-je. Les mois s'écoulaient, je m'y faisais de moins en moins. J'essayais de distraire ma pensée des sentiments de mon isolement en étudiant, mais elle errait loin du livre, loin du thème anglais, loin du motif de Mozart ; elle suivait le nuage qui glissait au ciel, la mouche qui volait sur la table ; elle entendait les murmures de mes souvenirs, dont les flots pressés envahissaient mon cœur.

Par moments, j'avais des soifs de mouvements, de bruits ; j'aurais voulu fuir aussi loin que mes pieds pouvaient me porter ; par d'autres, en proie à une apathie malade, je négligeais mon piano, mon dessin, l'étude, et je restais des journées entières désœuvrée. Si on entra dans ma chambre, on me surprenait la tête dans les mains,

couchée sur mon cheval, immobile, le regard perdu. Je ne dormais plus, je ne mangeais pas. Les yeux des enfants m'attraient davantage, la vue des caresses que leur prodiguait leur mère me faisait mal ; j'avais des caprices, des susceptibilités étranges, et j'eus la naïveté de me trouver mortifiée de toucher mes appointements.

Aucun langage ne saurait rendre ma répulsion pour ce premier salaire qui cause, dit-on, à chacun une noble satisfaction. D'un mouvement de colère dont je ne fus pas maîtresse, je le repoussai au fond du tiroir de mon secrétaire où Madame Merrey, par délicatesse, l'avait mis à mon insu.

Je consacrai « le fruit de ma servitude », comme je l'appelais, aux malheureux, non pour les soulager chrétiennement, mais pour me débarrasser d'un argent qui me mortifiait.

L'oncle Claude eut vent de ce gaspillage.

— Hélène, me dit-il railleusement, héritière d'Aladin, frottez merveilleusement votre lampe, usez la magique lanterne à vous bâtir un palais et à vous accorder des rentes, beaucoup de rentes. Aumônes royales exigent pignon sur rue, verger, vignes, bois et forêts... A combien montent vos appointements ?

— Cent francs par mois, monsieur.

— C'est un mince denier pour l'usage que vous en faites. Votre lampe pourvoit sans doute au budget ?

que, malgré son ennui et ses regrets d'avoir à prendre la parole avant la discussion du projet sur les associations, il combattrait encore à la tribune la proposition d'amnistie.

Il se confirme que l'élection de Trinquet, l'un des plus violents et des plus compromis de tous les membres de la Commune, a modifié considérablement les dispositions du centre gauche sénatorial. M. Dufaure a laissé éclater toute son indignation; il a eu des paroles amères pour le ministère, pour M. de Freycinet particulièrement, pour le centre gauche de la Chambre qui est en proie à un affaissement complet. Un des amis de M. Dufaure disait, l'autre matin, que l'ancien garde des sceaux était décidé à protester à la tribune contre la faiblesse du gouvernement et à flétrir énergiquement l'amnistie pleine et entière.

L'adhésion bruyante donnée par le général Farre au projet d'amnistie paraît de nature à compliquer encore la situation de cet étonnant ministre de la guerre, qui, en quelques mois, a trouvé moyen de se mettre toute l'armée à dos, sur le terrain de sa spécialité, et qui maintenant la froisse de gaieté de cœur dans une question où il n'avait que faire. Ne détenant point un portefeuille politique, M. Farre aurait pu s'abstenir, ou laisser passer le flot; au lieu de cela, il a poussé tant qu'il a pu à l'amnistie.

Mais, dit-on, M. Gambetta soutiendra M. Farre quand même, et dût toute l'armée le trouver mauvais, il le gardera au ministère. Savaïr! M. Gambetta est très-soucieux des sympathies militaires. En outre, si le général se trouvait, un beau matin, seul, rue Saint-Dominique, par la démission en masse de ses principaux collaborateurs, ce n'est pas lui qui serait « marcher la boutique ». Et force lui serait bien de s'en aller à son tour. — Voilà ce qu'on dit sans ambages dans nos cercles militaires.

Hier, les ministres ont dû tenir conseil de cabinet pour prendre une résolution relativement aux magistrats qui viennent de donner leur démission à cause de l'échéance du 30 juin.

Ces démissions ne seront pas acceptées, et ces magistrats seront révoqués.

Au même conseil seront de nouveau examinées, et révisées, s'il y a lieu, les instructions que les ministres de l'intérieur et de la justice ont données à leurs subordonnés pour l'application des décrets du 29 mars.

— Le parquet entier de Versailles a envoyé sa démission pour ne pas appliquer les décrets du 29 mars.

M. Guivaux, procureur de la République au Puy, M. Clapier, procureur général à Grenoble, ont donné leur démission pour les mêmes motifs.

La Paix affirme que plusieurs chefs de parquet ayant des attaches cléricales (?), ont l'intention de suivre cet exemple. Ces démissions auraient retardé les nominations de deux procureurs généraux, qui devaient paraître avant-hier au *Journal officiel*.

— On annonçait hier matin que plusieurs

démissions de préfets étaient à prévoir à la suite des dernières instructions données pour l'application de la loi contre les congrégations religieuses.

Le gouvernement agira avec la plus grande rigueur, sans tenir compte des manifestations de l'opinion publique.

Non-seulement il est décidé à briser toutes les résistances, mais il a résolu de révoquer immédiatement tous les fonctionnaires qui, par la nature de leur emploi, se montreraient hésitants dans l'accomplissement des ordres qui leur seront transmis pour l'exécution de la loi.

— M. Jules Grévy était, on le sait, opposé à l'amnistie. M. de Freycinet l'ayant prié de vouloir bien user de son influence auprès de certains sénateurs du centre gauche pour les convertir à l'amnistie, le Président de la République a répondu par un refus très-catégorique.

— M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers n'assistait pas hier à la séance de la Chambre. Sa Grandeur est rentrée hier matin à Paris avec l'intention de prendre la parole dans la discussion du budget des cultes, mais ses forces ont trahi sa volonté. Très-fatiguée, elle a dû renoncer à se rendre à la Chambre.

— Les délégués des comités catholiques d'Irlande et d'Ecosse ont débarqué en France avant-hier soir. Ils ont pour mission d'offrir à toutes les congrégations qui voudront s'expatrier des terrains et des bâtiments pour une installation définitive.

Le gouvernement anglais a déclaré qu'il ne s'opposerait pas à l'entrée de ces congrégations, quelque fût leur nombre, les étrangers étant libres en Angleterre à la condition de respecter les lois du pays.

— Le *Phare du littoral*, de Nice, annonce que M. et M<sup>m</sup> Gambetta, les parents du président de la Chambre, ont quitté Nice samedi par le train de deux heures et demie de l'après-midi. Après un court séjour à Lyon, M. et M<sup>m</sup> Gambetta partiront pour Paris, où ils comptent célébrer la fête nationale en compagnie de leur fils.

— On affirme que M. Constans a répondu négativement et fermement à la communication de M. Andrieux qui lui exprimait le désir de se retirer de la préfecture de police.

— Une importante protestation de députés et sénateurs sera publiée et affichée le 30 juin, si le gouvernement met à exécution les décrets du 29 mars.

— Un fait assez singulier se produit en ce moment.

La plupart des préfets ont envoyé des télégrammes de félicitations à M. Gambetta à propos de son discours sur l'amnistie. D'autres qui n'ont pas envoyé leurs congratulations sont venus eux-mêmes les apporter au président de la Chambre.

— Les proscrits de la Commune n'attendent pas la promulgation de la loi d'amnistie pour rentrer en France. Quelques-uns d'entre eux sont déjà venus faire un tour à Paris pour juger de la situation.

Le gouvernement paraît décidé à user de

la plus grande indulgence dans cette circonstance.

Voici le texte de l'amendement, présenté par M. Beauquier, au projet contre la magistrature :

« A remplacer l'article 8 du projet de loi par les dispositions suivantes :

« L'inamovibilité de la magistrature est supprimée.

« Les juges à tous les degrés seront élus par le suffrage universel.

« Sont éligibles, sauf les incapacités déterminées par les lois existantes, toutes personnes qui, âgées d'au moins trente ans, justifieront du grade de bachelier en droit ou de trois années d'exercice des fonctions de juges de paix, notaires, conseillers de préfecture, juges de tribunaux de commerce ou prud'hommes.

« Les juges de paix seront élus dans chaque canton.

« Les juges de première instance seront élus au scrutin de liste par arrondissement.

« Les juges d'appel au scrutin de liste dans le ressort de chaque cour. Ils ne pourront être élus que parmi les magistrats qui compteront cinq années, consécutives ou non, d'exercice.

« Les membres de la cour de cassation seront nommés par tous juges des cours et tribunaux, ainsi que par les juges de paix de toute la France. »

Le *Rappel* a proféré une parole d'enfant terrible.

M. Marcel Barthe a soutenu lundi un amendement ainsi conçu :

« Sont exclus de l'amnistie les individus condamnés pour crimes d'assassinat ou d'incendie. »

Le *Rappel* éploré s'écrie : « M. Marcel Barthe a présenté à la loi qui amnistie tous les condamnés, un amendement qui les exceptait tous ! »

Vous entendez ! Tous les condamnés qu'il s'agit d'amnistier (la loi n'est pas encore passée au Sénat) sont tous des assassins ou des incendiaires ! C'est le *Rappel* qui le dit, nous pouvons l'en croire !

L'ardeur, nous allions dire la frénésie que M. le général Farre met dans ses réformes du personnel de l'armée, ne connaît plus de barrières. Nous lisons dans le *Courrier du Jura* :

« Nous apprenons que M. le général comte de Geslin vient d'être placé en disponibilité par le ministre de la guerre.

« Cette nouvelle invraisemblable est vraie. Le temps nous manque pour dire tout ce que les honnêtes gens de différents partis pensent d'une telle mesure.

« M. le général de Geslin est la personnification du courage, de la loyauté, de l'honneur. Il a rendu de grands services. Ses talents et ses qualités en promettaient de plus grands encore... Il est frappé, et sous un prétexte inouï !

« Il suffira pour aujourd'hui de dire que la mesure injustifiable qui atteint M. le général de Geslin désolera ses chefs et ses inférieurs. »

On dit, et nous le croyons sans peine, que la mesure injustifiable aurait été prise à la suite du refus de M. le général de Geslin d'assister à l'enterrement civil de M. Tami-sier, sénateur républicain.

Le ministre des travaux publics, par une circulaire, informe les ingénieurs en chef des ponts-et-chaussées que le ministre de la guerre a donné les instructions nécessaires pour que les employés secondaires des ponts-et-chaussées soient dorénavant affectés à l'arme du génie.

L'APPLICATION DES DECRETS.

On écrit d'Ajaccio, au *Petit Marseillais* :

« Il y a en Corse un grand nombre de couvents appartenant à des congrégations de différents ordres. On en compte trois ou quatre dans chaque arrondissement. La plupart sont habités par les franciscains et les capucins. Il y a un seul couvent de dominicains, celui de Corbara, où se trouve depuis plus d'un mois le P. Didon. Les Jé-

suites ont leur établissement à Bastia. Ils sont au nombre de sept. Ils se livrent à l'exercice du culte, mais non pas à l'enseignement.

« Il y a également des congrégations de femmes, les sœurs de Saint-Joseph et les bénédictines qui se consacrent à l'enseignement. Au nombre des premières il y en a quelques-unes qui font le service des hôpitaux; les sœurs du Bon-Pasteur qui reçoivent les orphelins; les sœurs du Bon-Secours qui soignent les malades et les Clarisses qui ont des écoles dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

« D'après les renseignements que j'ai pu recueillir à bonne source, le préfet de la Corse de l'intérieur et des cultes pour demander que les décrets du 29 mars ne soient pas appliqués contre les congrégations de la Corse.

« Il aurait donné pour motif que la Corse étant un département essentiellement religieux, cette mesure indiquerait la majorité de la population. Je ne sais pas si le gouvernement fera une exception pour la Corse, mais ce qu'il y a de certain, c'est que le préfet et le procureur général sont actuellement à Paris, et sans doute pour recevoir les ordres du gouvernement pour les mesures à prendre le 29 juin courant.

« Pas une seule congrégation établie dans notre département n'a encore demandé l'autorisation. Je crois donc que toutes seront dissoutes. Tout au plus obtiendront-elles un délai. Les congrégations des franciscains et des capucins sont à plaindre. Elles sont dépourvues de ressources, et si la cour de Rome ne leur envoie des secours, elles ne savent trop que devenir. C'est du moins ce que me disait un moine de l'ordre des capucins, avec lequel je me suis entretenu il y a quelques jours. »

## Etranger.

ALLEMAGNE. — A propos de l'influence que l'amnistie peut être appelée à exercer sur les futures élections françaises, la *Gazette de Cologne* fait les réflexions suivantes :

« Le suffrage universel est un singulier animal; il hurle toujours sur commandement; sous l'Empire, c'était M. Rouher qui était son maître, et aujourd'hui le dompteur s'appelle Gambetta. Les Français sont habitués à cet état de choses; mais, pour leurs voisins, ce n'est pas une perspective très-agréable que maintenant Rochefort, Clémenceau et Louis Blanc aient le grand mot à dire dans les élections de 1880 et de 1881, et qu'ensuite une Chambre, pénétrée de l'esprit de ces bons apôtres, cherche à réaliser leurs idées politiques et sociales, et à les faire prévaloir dans le concert des peuples. »

## Chronique militaire.

Presque toutes les troupes françaises manœuvreront en septembre prochain. Il n'y aura d'exception que pour les garnisons de Paris et de Lyon, ainsi que pour les 4<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> corps d'armée.

Le 9<sup>e</sup> corps d'armée manœuvrera entre Poitiers, Chauvigny et Tours, du 13 au 26 septembre.

M. de La Motte-Rouge, directeur du dépôt d'étalons de Lamballe, est nommé inspecteur général des haras. Il est remplacé par M. Donnet de Fontbert, actuellement directeur du dépôt d'étalons de Besançon.

M. de Saunhac, le sous-directeur du dépôt de Lamballe, nommé en la même qualité, au dépôt du Pin, est remplacé par M. d'Heilles, actuellement surveillant à Tarbes.

Le ministre de la guerre a adressé aux commandants de corps d'armée une circulaire pour leur demander de lui faire connaître les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, qui, en dehors de ceux proposés par l'inspection générale de 1879, réunissent les conditions voulues pour une nomination ou un avancement dans la Légion d'Honneur ou une concession de médaille militaire, et qui paraîtraient avoir des titres particuliers à l'une de ces récompenses.

Cette circulaire a pour objet de réparer, la

Puis rudement :

— Les alouettes vous pleuvront-elles rôties du ciel, que vous gaspillez ainsi votre argent ? Apprenez, petite sotte, qu'en Bretagne, l'argent que l'on sème ne germe ni ne se récolte; les lis de la province sont vêtus sans filer, mais les institutrices de ce pays arriéré doivent amasser des poires pour la soif, et ne point escompter la parole évangélique :

Aux petits des oiseaux Dieu donne la pâture,  
Car sa bonté s'arrête à l'humble créature.

Votre avenir sera ce que vous l'aurez fait; de ce train-là une sébile, un lit d'hôpital et un revenu d'indulgences plénières. Il est d'un bon cœur de venir en aide aux indigents... pourvu qu'on le fasse suivant ses moyens. Les vôtres.

— Monsieur, je serais une hypocrite d'accréditer votre erreur; mon cœur n'a rien à voir dans cette prodigalité, à laquelle je n'ai été poussée que par l'orgueil; grondez-moi, je suis coupable...

Et, avec le courage de la franchise, je fis l'aveu de ma fausse honte.

— Votre sincérité me désarme, reprit-il. Pour cette fois je vous absous. Mais, à l'avenir, plus de ces prodigalités insensées que je mets sur le compte de vos nerfs, du spleen qui vous ronge et de l'ennui qui vous dévore. Comme je l'avais présenté, l'huile manque à votre lampe, c'est-à-dire l'activité, et vous vous étiolez dans notre morne Thébéide. Vous êtes malade, vos traits sont altérés.

Un médecin poserait le doigt à côté du mal, il baptiserait d'un nom latin la prétendue maladie que vous octroierait sa science et vous médicamenterait de la belle sorte. Mais, foi d'Esculape et d'Hypocrate, mes remèdes valent les leurs. Voilà le printemps, au lieu de vous claquemurer entre les murs de Beuvlan, il faudra faire de longues courses à cheval dans la campagne.

— A cheval ?  
— Oui, à cheval; mon frère vous le permet.

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

Notre ami Martin a trop bu, comme toujours, et il est malade. On envoie quérir le médecin. Celui-ci, après avoir tâté le pouls de notre ivrogne, dit à la femme :

— Votre mari à une forte fièvre. Je vais lui prescrire une boisson rafraîchissante que vous lui ferez prendre lorsqu'il aura soif.

— Minute! s'écria notre buveur, soignez ma fièvre, docteur, mais pour ce qui est de la soif, ne vous occupez pas de ça, c'est mon affaire.

14 juillet, à l'aide de la distribution exceptionnelle de distinctions honorifiques qui sera faite à cette époque, les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises antérieurement.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### TIR AUX PIGEONS ET « PAPER-HUNT ».

Après les courses de Verrie, les sportsmen ont fêté lundi les vainqueurs dans une brillante réunion au Tir aux pigeons.

Un prix de 4,000 fr., offert par le cercle Saint-Hubert, joint à une poule de 100 fr., a été un puissant attrait pour nombre d'amateurs. Les tireurs les plus habiles se sont présentés, et nous sommes heureux de constater qu'un de nos compatriotes, M. Aubert, a été le gagnant. M. Aubert est en effet un tireur émérite : dernièrement, il a abattu 24 pigeons sur 25.

Après lui, M. Bacot a été proclamé second, et M. le prince de la Tour d'Auvergne troisième. M. le prince de la Tour d'Auvergne compte au nombre des meilleurs tireurs du cercle des Patineurs du bois de Boulogne.

Ces trois vainqueurs ont été vivement applaudis.

Mardi, troisième journée de fêtes pour les amateurs et les intrépides coureurs. Deux *paper-hunt* ont eu lieu dans des bois, route de Vernantes, que M. Feuillant avait mis gracieusement à la disposition de la Société des courses de Verrie.

Dès une heure, cavaliers, voitures, phaétoms et gracieuses amazones quittaient Saumur et prenaient la direction de la Ronde. L'entrain était grand et le coup d'œil magnifique. On cite, entre autres témoins de ces joutes : M. le colonel des Roys, commandant l'Ecole de cavalerie, M. le lieutenant-colonel Danloux, M. de Vezin, M. le comte Arduin de Maillé, M. le marquis de Castellane, M. le baron d'Heinguerlot, et beaucoup d'autres notabilités.

Dans la première course pour tous chevaux, M. de Crac, à M. le baron de Balorre, est arrivé premier ; *Siroco*, à M. Amadiou, second ; *Girouette*, à M. le baron de Balorre, troisième, et *Spider*, à M. le capitaine Peeters, quatrième.

Dans la course pour chevaux de toutes armes, *Turco*, à M. de Fraville, est arrivé premier ; *Elegante*, à M. de la Garenne, seconde.

Dans la course pour chevaux d'armes, montés par des sous-lieutenants, *Broussa*, à M. de Polinière, est arrivée première, et *Cornaire*, à M. Darnoux, seconde. Beaucoup d'autres chevaux étaient engagés, mais ils n'ont pas été classés.

### QUESTION DES VINS.

Les membres composant la chambre de commerce de Bordeaux viennent d'adresser à M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, une lettre où ils protestent contre l'élevation des droits sur tous les vins, en bouteilles, proposée par M. Gladstone.

Ils déclarent que « si malheureusement les propositions de M. Gladstone sont définitivement acceptées par le gouvernement français, ce sera un précédent funeste pour les traités de commerce que nous aurons à conclure avec d'autres pays. »

Les « pourparlers » de M. Léon Say sont, on le voit, peu appréciés même dans les régions jadis inféodées au libre-échange.

### ANGERS.

Le *Patriote* nous apprend que le Conseil municipal d'Angers, dans sa séance du 23 juin, a voté une somme de douze mille francs pour la fête nationale du 14 juillet.

Une Commission a été chargée d'organiser cette fête, de concert avec l'administration municipale. Elle est composée de MM. Gasté, Clétron, Héry, Leroy et Prieur.

On sait que Nantes consacre 45,000 fr. à cette même fête.

L'*Océan*, de Brest, nous apporte des détails sur l'accueil fait par les électeurs de la 3<sup>e</sup> circonscription de Brest à leur député, S. G. M<sup>r</sup> Froppel, qui parcourait la semaine dernière la circonscription.

La visite du prélat a été une perpétuelle ovation.

Les populations entières étaient sur pied, attendant, en habits de fête, le passage de

leur illustre et vénéré député et bordant les routes sur son parcours.

### LOUDUN.

Le jour de la foire à Loudun, M<sup>r</sup> Petit, âgé de 57 ans, demeurant à Bournaud, a été renversé par un *tibury*, dans lequel se trouvaient deux femmes, en traversant le boulevard de la Porte-Saint-Nicolas. Le *brancard* du véhicule l'a frappé en pleine poitrine et a produit une contusion grave, près de la région épigastrique. M<sup>r</sup> Petit a été transporté dans une auberge où elle a reçu les soins de M. le docteur Jamet. Quant à la conductrice du *tibury*, on dit qu'elle a fouetté son cheval en voyant tomber M<sup>r</sup> Petit. D'ordinaire, ce n'est pas le procédé employé en pareille occasion.

Dans les Deux-Sèvres, les cas de longévité sont assez nombreux. Nous avons à en citer un nouveau. A Clisson, la veuve Gaudet vient de mourir à l'âge de 103 ans.

### NANTES.

Un incendie a éclaté, mardi soir, vers 9 heures, dans un grenier de la maison n° 7, rue de Rennes, à l'angle de la petite rue Mocquechien. Les secours n'ont pu être organisés que très-lentement : pendant au moins une demi-heure il n'y a eu que la pompe de l'Abattoir. A onze heures, l'on était maître du feu, et la pompe à vapeur de la Chambre de Commerce, arrivée à ce moment, a été inutile. Il n'y a eu que la toiture et les greniers brûlés. Le déménagement des appartements du 3<sup>e</sup> étage a été fait par M. Lacambre, docteur-médecin.

Le service était fait par un détachement du 64<sup>e</sup> de ligne sous la surveillance d'un chef de bataillon.

Nous avons remarqué sur le lieu du sinistre : M. le préfet, M. le général de division Benoit, M. Jouaux, officier d'intendance, MM. les substitués Mathorez et Chaudreau, M. Colombeau, adjoint.

Les élèves du Grand-Séminaire, les professeurs et les élèves de Saint-Stanislas, les Frères des Ecoles chrétiennes et les révérends Pères Capucins sont accourus aux premiers cris d'alarme. Mais l'eau faisant défaut, leur empressement et leur zèle ont été assez longtemps paralysés.

Les vénérables enfants de saint François se sont fait remarquer par l'ardeur avec laquelle ils s'élançaient dans la maison incendiée, afin d'opérer le sauvetage du mobilier ou porter secours aux locataires.

Voilà les hommes que la République persécute et proscriit.

Les dégâts sont évalués à 8,000 francs pour la maison et à 300 francs pour le mobilier appartenant aux locataires.

Les causes de cet incendie sont jusqu'ici restées inconnues : une enquête est ouverte. (Espérance du peuple.)

On a remarqué que, dans beaucoup de parties de la France, il a plu la veille de la Saint-Gervais.

Le *Calendrier des laboureurs* (1618) n'est pas encourageant à propos de la pluie tombant à cette époque de l'année.

S'il pleut la veille de la Saint-Gervais,  
Pour les blés c'est signe mauvais,  
Car de ceux là tierce partie,  
Est ordinairement perie,  
A cause que, pour trente jours,  
Le temps humide aura son cours.

A ce propos, le *Courrier du Havre* cite une anecdote assez curieuse et peu connue :

« En l'année 1725 il tomba beaucoup de pluie. Un nommé Brulliot, qui se trouvait à Paris au café de la Régence, le jour de la Saint-Gervais, en voyant la pluie tomber, paria qu'elle ne cesserait pas avant quarante jours. Il défia tous les consommateurs. Il trouva des partenaires et, bientôt après l'argent, on joua cannes, tabatières, bijoux, et même chemises de Hollande, puis on souscrivit des billets. Le total des sommes engagées montait à 50,000 livres qui furent déposées entre les mains du propriétaire du café, en attendant l'expiration du quarantième jour.

« Pendant plusieurs jours la pluie ne cessa de tomber, et Brulliot se croyait certain du gain ; mais, hélas ! le temps changea, et l'infortuné banquier languedocien perdit. Quant aux billets, sa famille mit opposition au paiement.

« Cela donna matière à un procès qui se termina par un arrêt du Parlement, rendu

huit ans après, lequel déclara que tous les paris faits en cette circonstance seraient annulés. Il condamna Brulliot et six parieurs aux dépens par moitié. »

## Faits divers.

Mercredi, veille de la Saint-Jean, Paris s'est couvert de fleurs. Les magasins spéciaux regorgeaient, et leur gracieuse marchandise envahissait les trottoirs ; les étalagistes en plein vent avaient utilisé tous les carrefours, les angles de rues, les coins ordinairement les plus abandonnés.

La statistique ferait difficilement le compte de la recette des marchands dissimulés un peu partout ; mais dans les marchés spéciaux on a pu relever des chiffres, et la vente des fleurs en pots et des fleurs coupées représente une somme d'environ deux cent mille francs.

**Ascensions.** — On écrit de Périgueux, le 22 juin :

« Le ballon n° 3 de l'Académie d'aérostation météorologique, monté par les élèves volontaires Liepmann et Lhoste, a exécuté aujourd'hui sa seizième ascension à Périgueux.

« Malgré le mauvais temps, les jeunes aéronautes ont effectué un trajet de 42 kilomètres et atteint une altitude de 4,700 mètres.

« La descente, quoique précipitée à cause d'un orage, s'est effectuée très-heureusement à Landoni, commune de Saint-Orse. »

Les journaux de la Suisse allemande annoncent qu'au tunnel du Saint-Gothard, le mouvement des terres continue et menace la maçonnerie, malgré toutes les précautions et mesures prises pour en assurer la solidité.

On craint que la voûte de granit ne puisse résister à la pression et ne cède à son tour ; nombre de pierres sont fendues et la voûte, elle-même, accuse la pression qu'elle subit.

On étudie en ce moment les moyens de prévenir de nouveaux éboulements, soit par une maçonnerie plus forte, soit par un système de voûtes en fer.

Les ingénieurs sont d'avis qu'il n'est pas d'autre moyen que celui de modifier le tracé sur la partie menacée.

En tous cas, l'exploitation du tunnel sera retardée.

On lit dans une correspondance parisienne :

« Nous sommes vraiment confus de revenir sans cesse à cette sempiternelle Sarah Bernhardt. Mais la chronique doit se tenir toujours en éveil. Vous savez sans doute, — la nouvelle a couru tous les jours, — que les Américains lui avaient fait des offres superbes.

« M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt touchera par représentation un cachet fixe de 2,500 fr. Elle percevra de plus sur la recette brute : jusqu'à 15,000 fr. et au-dessus, le tiers ; au-dessus de 15,000 fr., le tiers sur les 15,000 fr. et la moitié sur le surplus.

« Les frais de voyage pour elle et trois personnes de son service sont à la charge de l'impresario. Elle reçoit en outre 1,500 fr. par semaine pour ses frais de logement et d'entretien. Enfin elle a droit à un bénéfice dans toutes les villes où la troupe fera un séjour sérieux. Le répertoire est laissé à son initiative. Chaque pièce sera traduite en anglais et aura un frontispice dessiné par M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt, qui partagera avec l'impresario le bénéfice provenant de la vente des brochures. Elle doit jouer six fois par semaine et touchera un cachet spécial pour chaque matinée où il lui conviendra de jouer.

« Il nous manque encore le détail exact des pantouffles et des camisoles que son Barnum doit lui fournir.

« Au total, toutes ces conditions font à M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt d'assez jolis appointements. Il faudrait combiner les deux professions de président de la République aux États-Unis et en France pour approcher du chiffre fantastique que vont atteindre les revenus de la charmante artiste. Nous ne doutons pas, d'ailleurs, de l'enthousiasme que son talent soulèvera chez les Yankees. On va probablement la porter en triomphe un peu partout, ce qui ne fatiguera pas les porteurs. Mais, de grâce, trop active Sarah, ménagez-vous un peu là-bas. Ménagez surtout votre voix, cette voix si étrange et si musicale qu'on dirait un archet qui soupire. N'allez pas nous revenir avec la chanterelle brisée. Il nous souvient encore de Rachel qui revint d'Amérique, triste, amaigrie et exténuée. Ses meilleurs amis la reconnaissaient à peine. Heureusement, nous n'avons pas à redouter que le climat du Nouveau-Monde maigrisse M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt. Mais si elle allait se casser en route !... »

Le *Journal officiel* du 21 juin annonce que la librairie ABEL PILON (A. Le Vasseur, succ<sup>r</sup>)

a obtenu à l'Exposition universelle de Sydney trois médailles pour les sections de Librairie, Géographie et Beaux-Arts.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 24 juin 1880.

Nous venons d'assister à une Bourse d'attente. Mais ce qui est dans les prévisions générales, c'est la hausse, en raison de l'excellente situation de notre place et des bonnes nouvelles des marchés étrangers.

Notre 3 0/0 s'arrête à 120.05. L'Italien fait 87.90. On est à 76.87 1/2 sur le Florin d'or d'Autriche qui doit gagner 3 fr. au minimum dans un prochain délai.

Nos valeurs de crédit ont une excellente tenue. Il est nécessaire néanmoins de faire une exception à l'égard de la Banque de Paris qui, perdant le cours de 1,140, descend à 1,135. C'est la conséquence immédiate du patronage du moins imprudent accordé par cette institution aux obligations des chemins Andalous. Les lignes dont il s'agit ne sont pas même achevées ; et on conteste de la façon la plus formelle des prétendus calculs sur lesquels se base la solvabilité de la Compagnie. La Banque de Paris doit regretter dès maintenant d'être intervenue dans cette affaire.

Le Crédit lyonnais est ferme à 970. Le Crédit foncier éprouve une légère réaction à 1,273. La Banque d'escompte reste vivement demandée. C'est le 1<sup>er</sup> juillet qu'est mis en paiement le complément de 25 fr. sur le dividende afférent à l'exercice 1879. La Société générale française de crédit est fort recherchée. Les cours actuels sont des plus favorables aux achats.

La Banque française et italienne a droit à se féliciter du témoignage de confiance qu'elle reçoit de ses actionnaires dans le placement des actions de la Banque de dépôts et d'amortissement. Les demandes sont chaque jour plus nombreuses. C'est la preuve que les intéressés se sont parfaitement rendu compte de la large occasion de bénéfices qui leur est offerte.

On cote 315 sur la Foncière austro-hongroise et 610 soit 110 fr. net sur la Foncière-Industrie. Ces titres sont à acheter à ces prix.

### SOCIÉTÉ NATIONALE

#### D'EXPLOITATIONS DE MINES.

Les soixante mille parts d'intérêts que la *Société Nationale d'Exploitations de Mines*, une entreprise que les esprits les plus éminents, les hommes les plus consommés en finances et en industrie, et les plus expérimentés, appellent la plus belle, la plus utile affaire du siècle, met en ce moment à la disposition du public, sont l'objet d'un courant régulier de demandes, qui ne peut que s'accroître à mesure que les capitalistes et les personnes sensées prennent la peine de comparer, de raisonner, de vérifier, — ce que nous faisons nous-même, ce que nous avons fait encore pas plus tard qu'aujourd'hui.

La direction de la *Société Nationale d'Exploitations de Mines* met son honneur à être, en tout, une maison de verre. Nous avons le droit et le devoir de dire que le certificat de dépôt de fonds fait, ce matin même, par la Société, un de ces établissements financiers qui sont l'honneur de notre pays, présente, rien que pour les résultats de la maline, un chiffre dont les plus exigeants et les plus difficiles auraient tort de ne pas se montrer satisfaits.

Nous disons : « Nous avons vu, ce qui s'appelle vu, de nos yeux, vu. »

Les garanties pratiques de sécurité financière, morale et matérielle données par la *Société Nationale d'Exploitations de Mines* sont tangibles, incontestables, dans le sens le plus net et le plus affirmatif de ces mots. Les revenus, précisés, motivés et constatés par des examens, par des études et des vérifications répétées et consciencieuses, faites, à diverses reprises, par des hommes aussi honorables que compétents, et particulièrement les opinions écrites et motivées de nombreux ingénieurs, qui comptent, parmi les premiers de la profession, et d'autres, dont le nom, appartenant à l'histoire, sont des illustrations scientifiques que revendique, non-seulement notre pays, mais encore le monde savant tout entier, établissent que l'exploitation de certaines des mines, la propriété de la Société, prises même isolément, permet, à coup sûr, de rembourser, plusieurs fois, le capital social.

Jamais affaire de mines ou de n'importe quelle sorte n'a été aussi longtemps et aussi sérieusement préparée, examinée, et, qu'on nous passe le mot, aussi pratiquement et aussi minutieusement épluchée.

Aucune affaire ne présente d'avantages supérieurs, ni plus rémunérateurs, ayant un but plus élevé et plus éminemment national, des bases plus honnêtes, plus sérieuses et plus pratiques.

Nous rendons un véritable service à nos lecteurs en appelant leur attention sur une entreprise de cette nature, qui est, en tout, digne des sympathies des vrais Français et des honnêtes gens. De tout cela nous avons des preuves surabondantes.

On souscrit au siège social, 16, rue Grange-Batelière, Paris, et chez M. Norbert Estibal, banquier, 100, rue de Richelieu, Paris.

## JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22<sup>e</sup> année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an ; le N<sup>o</sup>, 25 cent. — **Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme.** — M<sup>me</sup> BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

**Cinq francs par mois**, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

UN BON PLACEMENT.

12 pour cent de dividende assuré:

Nous croyons devoir recommander à nos lecteurs, capitalistes et rentiers, l'achat des actions de la Confiserie générale du Midi, dont un petit nombre seulement est mis en vente par le Crédit International. Ces actions sont très-bien cotées en Banque, au cours de 525 fr., et tout fait prévoir qu'un dividende d'au moins 12 pour cent sera distribué pour l'exercice en cours. Bien que les actions de la Confiserie générale du Midi soient au porteur et entièrement libérées, le Crédit International a voulu que les petites bourses aussi bien que les grosses puissent se procurer cette valeur exceptionnelle et de tout repos. — On verse: 75 fr. en souscrivant; 150 fr. à la répartition; 150 fr. deux mois après la répartition; 150 fr. 2 mois après le 3<sup>e</sup> versement, contre remise du titre définitif.

525 FR.

Une remise de 10 francs par titre sera faite aux souscripteurs qui se libéreront entièrement à la répartition.

Adresser les demandes et les fonds à M. Ad. Pichenot, Directeur du Crédit International, 34, avenue de l'Opéra, à Paris.

Parmi les créations de la parfumerie moderne, à laquelle le Docteur Cazenave a imprimé une si heureuse et si intelligente direction, je n'en connais point de plus précieuse que l'Amygdaline, qui a pour base, comme son nom l'indique, le lait parfumé des amandes. Aussi agréable que salubre, l'Amygdaline est le meilleur des cosmétiques du teint. C'est la lotion qu'il faut préférer entre toutes pour les soins ordinaires du visage, du cou et des épaules. Elle préserve les épidermes les plus susceptibles des rougeurs, des efflorescences farineuses et des taches de rousseur. — Paris, Avenue de l'Opéra, 47. Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

redoux sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la

duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PSYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons

pharmaciens et épiciers. — Du Baray et C<sup>e</sup> (limitée), 8, rue Castiglione, Paris.



CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

Table with columns for DEPARTS and ARRIVÉES for SAUMUR, POITIERS, ANGERS, MONTREUIL, and SAUMUR.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN 1880.

Large table with multiple columns for 'Valeurs au comptant', 'Dernier cours', 'Hausse', and 'Baisse' for various financial instruments.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR.

Table with columns for DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS and DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Etude de M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire à Saint-Léger, canton des Trois-Moutiers (Vienne).

A VENDRE

A L'AMIABLE, CHARMANTE PROPRIÉTÉ EN ANJOU.

Comprenant: maison de maître, jardins anglais et potager, cours d'eau avec moulin et prairie; le tout d'une contenance de 3 hectares 59 ares 50 centiares.

S'adresser audit M<sup>e</sup> HERBAULT.

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

ADJUDICATION

DE DIVERSES FOURNITURES Nécessaires au service.

Le samedi 26 juin 1880, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1832, à l'adjudication des fournitures dont le détail suit:

- 1<sup>e</sup> LOT. — 50,000 kil. de froment. 2<sup>e</sup> LOT. — 25,000 kil. de seigle.

Chacune de ces fournitures devra être soumissionnée à part et sera adjugée isolément.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au Ministère de l'Intérieur (Direction des prisons, Etablissements pénitentiaires, 78 bis, rue de Varennes), 4<sup>e</sup> bureau; à la Préfecture de la Vienne (3<sup>e</sup> division), ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

A VENDRE

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX

S'adresser au bureau du journal.

Inutile de marchandier.

Phaëton signé Touchard-Desouches, Paris, à vendre 800 fr., — rue du Temple, 24.

A VENDRE

Pour cause de départ,

GRANDE QUANTITÉ

DE VINS VIEUX

De Varrains et de Chinon.

S'adresser à M. GRASSET, Grande-Rue, n° 23.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir de la Saint-Jean 1880, l'INSTITUTION de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CAVELIER sera transférée Grande-Rue, 23.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir de la Saint-Jean 1880, le DOMICILE de M. L. CAVELIER, graveur, sera transféré Grande-Rue, 23.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M. GILBERT-FAUVÉL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

AVIS.

On demande un ménage, pour maison particulière. S'adresser au bureau du Journal.

BONBONS PURGATIFS

Du D<sup>r</sup> BRÉBANT.

Prix: 1 fr. et 0 fr. 50. Purgatif doux, facile à prendre. Convient à tous les âges et à tous les tempéraments. Bonbons vermifuges du D<sup>r</sup> Bréban. Dépôt: pharmacie CLOSIER, 20, rue du Marché-Noir. (322)

JOURNAL D'AFFICHES

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Le Journal des Tirages Financiers

(10<sup>e</sup> Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse

Capital: SIX MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

33, RUE DE FLEURS PARIS

LIBRAIRIE ABEL PILON

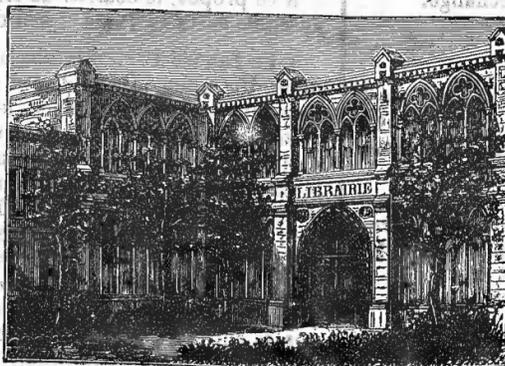
RUE DE FLEURS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts



5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 100 cartes, in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLEZIOU. 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

Saumur, imprimerie P. GODET.